



Notre offre de formation pour les nouveaux élu-es municipaux et leurs collaborateurs-trices

Être élu-e, être un-e élu-e efficace qui propose, qui résiste, qui s'indigne, qui agit, qui défend des idées et des projets, qui rassemble, qui innove, ça s'apprend ! Pour cela, il faut aussi savoir prendre du temps pour se former, et ainsi en gagner plus tard dans son activité.

Après quinze années d'activité, nous sommes devenus le centre de référence pour la formation pour les élu-es locaux à l'écologie et au développement durable. Nos valeurs sont aussi celles de la solidarité, de l'innovation et de la participation citoyenne.

Nous sommes à votre disposition, pour vous aider à faire avancer l'écologie dans vos collectivités.

N'hésitez pas !

Henri Arévalo
Président du Cédis



Centre agréé pour la formation des élu -es locaux
et la formation professionnelle

105-107 boulevard Chanzy - 93100 Montreuil
Tél : 01 41 58 52 40 - cedis@cedis-formation.org www.cedis-formation.org

Nous commander une formation

→ Vous souhaitez une formation sur mesure ou figurant dans notre catalogue ?
Contactez-nous : formation@cedis-formation.org

S'inscrire à une formation : les étapes

- Télécharger le bulletin d'inscription sur notre site
 - Adresser votre bulletin complété à votre collectivité, qui nous le retournera, une fois validé
- Pour Paris, Lyon et Marseille, l'inscription se fait auprès des services de la Mairie centrale, et non d'arrondissement. Anticipez les délais de validation de votre inscription (comptez plusieurs semaines)
- Le Cédis vous enverra par mail la confirmation de votre inscription

Le droit à la formation des élu-es locaux

La formation est un droit individuel

- Tout élu-e local-e (dans la majorité ou l'opposition) en bénéficie.
- Il lui appartient de choisir la formation, adaptée à ses fonctions, qu'elle/ il souhaite suivre, ainsi que l'organisme qui la dispense, si ce dernier est agréé par le Ministère de l'Intérieur
- Le nombre de jours de formation n'est pas limité. Tout titulaire d'un mandat local (salarié-e, fonctionnaire ou contractuel-le), peut bénéficier auprès de son employeur d'un congé formation de 18 jours pour la durée du mandat

Références :

CGCT (Art. L. 2123-12 à L. 2123-16 -
Art. L. 5214-8 - Art. R. 2123-12 à R. 2123-22)

La formation des élu-es locaux est une dépense obligatoire pour la collectivité

- Les assemblées locales ont l'obligation, dans les 3 mois qui suivent leur renouvellement, de délibérer sur l'exercice du droit à la formation de leurs membres
- Le budget formation des élu-es peut aller jusqu'à 20% du montant total des indemnités de fonction annuelles qui leur sont allouées. Il peut être inférieur à ce plafond, à condition que l'exercice de ce droit ne soit pas remis en cause. Un-e élu-e peut saisir la Chambre régionale des comptes si la dépense obligatoire n'a pas été inscrite au budget. Les plus petites communes peuvent recevoir une dotation particulière
- Le budget comprend les frais d'enseignement, de déplacement et de séjour, et la compensation (imposable et limitée) de la perte de rémunération

Le mandat pas à pas : notre ambition

Développer les compétences indispensables aux nouveaux élu-es pour démarrer leur mandat

Évènement dédié :

Les 13 et 14 juin 2014 à Paris :

→ Journées nationales de rencontre et de formation des élu-es municipaux

Accompagner la montée en compétence des élu-es sur leurs thématiques

Évènement dédié :

Du 19 au 22 août 2014 à Bordeaux :

→ Université de formation du Cédis

→ Consultez également en ligne notre **catalogue thématique** : www.cedis-formation.org

Proposer une stratégie de formation sur l'ensemble du mandat à travers 6 axes principaux

Axe 1 - Connaître son environnement et renforcer sa position

Axe 2 - Faire face à sa charge de travail

Axe 3 - Maîtriser les thématiques stratégiques

Axe 4 - Faire connaître son action

Axe 5 - Animer son équipe et son réseau

Axe 6 - Anticiper l'après-mandat

Bien démarrer le mandat : notre offre de formation

Nos formations consacrées aux premiers mois du mandat

- Les institutions locales : fonctionnement, compétences, gouvernance
- Les fondamentaux du budget local
- Le statut d'élu-e local-e : droits et obligations
- Droits, devoirs et stratégie des élu-es d'opposition
- Élu-e minoritaire dans la majorité : comment renforcer sa position dans l'institution ?
- Intercommunalité : mode d'emploi
- Les fondamentaux de la prise de parole en public

Les formations destinées aux élu-es des exécutifs

- Les six premiers mois du mandat : gouvernance et positionnement
- Animer et motiver son équipe
- Mieux gérer son temps : méthode et outils

Les formations permettant de faire face à l'augmentation de sa charge de travail

- Mieux gérer son temps : méthode et outils
- Animer efficacement une réunion
- Méthode et outils pour gérer le flux d'e-mails

Les formations spécifiques pour les collaborateurs-trices

- Droits et devoirs du/de la collaborateur-trice
- Apprendre à utiliser les outils collaboratifs pour travailler en équipe et à distance
- Savoir rédiger un discours
- Communiqué de presse et stratégie média
- Développer une stratégie de communication Internet efficace